

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: XPR-PRIMER - PRIMAIRE MULTIFONCTIONS XPR 30ML NOIR POUR COLLE PB XPR (DINITROL 538 PLUS)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Secteur d'utilisation
SU3, SU17, SU22

SU3, SU17, SU21, SU22

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Catégorie du procédé PROC1-5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9-11, PROC13-14, PROC 19, PROC21 **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC5, ERC8c, ERC8d, ERC8f

Catégorie de l'article Not applicable

Emploi de la substance / de la préparation Appret

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

PR PRO marque de AURILIS Group

14 Rue Pierre Boulanger

63 017 CLERMONT-FERRAND cedex

Tel : +33 (0)4 73 420 420 FAX : +33 (0)4 73 242 732

Service en charge de la fiche de données de sécurité : qualite@aurilis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France +33 (0) 1.45.42.59.59 INRS/ORFILA; <http://www.centres-antipoison.net>

Belgisch Antigifcentrum +32(0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 1)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**Xn; Sensibilisant**

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**Xi; Irritant**

R36: Irritant pour les yeux.

**F; Facilement inflammable**

R11: Facilement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanone

HMDI-Oligomere

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 Flam. Liq. 3, H226	5-<10%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-<10%
CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2	HMDI-Oligomere Xn R20; Xi R37; Xi R43 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène (mix) Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température maximale de stockage: < 35 °C**Température minimale de stockage:** > 0 °C

(suite page 5)

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 4)

Température de stockage: 0 - 35 °C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****78-93-3 butanone**

VME Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
 Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
 risque de pénétration percutanée

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

1333-86-4 noir de carbone

VME Valeur à long terme: 3,5 mg/m³

123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
 Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

1330-20-7 xylène (mix)

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A

Protection des mains:

Gants de protection (DIN EN 374)

(suite page 6)

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 5)

Des gants résistant aux produits chimiques avec un étiquetage CE

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Ramollissement possible des callosités en portant des gants hermétiques à l'air.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection (DIN EN 166)

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	Non déterminé.
----------------------	----------------

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	79 °C

Point d'éclair	-4 °C
-----------------------	-------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

Température d'inflammation:	> 300 °C
------------------------------------	----------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
----------------------------	--

Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,8 Vol %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 6)

Supérieure:	11,5 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
Densité à 20 °C:	0,91 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	72,3 %
Teneur en substances solides:	23,5 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Dermique	LD50	139891 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 4h	129 mg/l
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues		
Oral	LD50	> 10000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 401)
Dermique	LD50	> 9400 mg/kg (rabbit) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/ 4h	310 mg/l (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403) Der Stoff wurde in einer Form (d.h. spezielle Partikelgrößenverteilung) getestet, die sich von den Formen, wie sie vermarktet und aller Voraussicht nach verwendet werden, unterscheidet. Deshalb ist eine modifizierte Einstufung der akuten Inhalationstoxizität gerechtfertigt. Quelle: SDB DESMODUR VL / Bayer

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 7)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

LC50/ 96h (statique)	> 1000 mg/l (fish) (OECD-Prüfrichtlinie 203)
EC50/ 72h	> 1640 mg/l (alga) (OECD-Prüfrichtlinie 201)
EC50/ 24h (statique)	> 1000 mg/l (daphnia) (OECD-Prüfrichtlinie 202)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDD de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 8)

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**
ADR, IMDG, IATA

UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

UN1866 RÉSINE EN SOLUTION (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)

IMDG, IATA

RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe
Étiquette3 (F1) Liquides inflammables.
3

IMDG, IATA

Class
Label3 Liquides inflammables.
3**14.4 Groupe d'emballage**
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler:

33

No EMS:

F-E,S-E

Stowage Category

B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de
la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 9)

Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t**Prescriptions nationales:****Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	0.1-1
NK	50-100

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**Le mélange de substances contient pas de SVHC (Substances of Very High Concern, <http://echa.europa.eu>)**EU-VOC:** 72,34 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

acc. to EU regulations 1272/2008 and 1907/2006 incl. all amendments

Date d'impression : 22.10.2015

Révision: 22.10.2015

Nom du produit: DINITROL 538 PLUS

(suite de la page 10)

- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
-
- R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**